

Scarlett Beauvalet, Annie Duprat, Armelle Le Bras-Chopard, Mariette Dineau, Françoise Thébaud, Préface de Michelle Perrot, *Femmes et République*,__Paris, La Documentation Française, 2021, 262pages, nombreuses illustrations, ISBN :978-2-11-1572460, prix 32 €.

La préface met en relief la défiance de la République à l'égard des femmes, l'obstination à refuser de les laisser pénétrer dans l'espace public. La République en France se veut rationnelle, elle hérite de l'époque des « Lumières », elle distingue le public et le privé. De plus, les connaissances médicales du XIX^e siècle mettent au premier plan la virilité et cantonnent les femmes dans la supposée éternelle faiblesse de leur sexe ou dans la maladie. D'autre part la culture chrétienne maintient les femmes dans la tradition et dans les activités dument autorisées dans les paroisses, les ouvroirs, les écoles.

Pénétrer dans l'espace public fut un rude et long combat, des pionnières se glissèrent dans les brèches du pouvoir. Quelques hommes vinrent les soutenir. Au fil du temps les revendications des femmes évoluent. La frontière politique fut la plus difficile à franchir, car c'est le cœur du pouvoir traditionnellement réservé aux hommes.

L'ouvrage est collectif et tend à montrer le renouveau de l'historiographie, il dessine une fresque qui fait entendre les voix du passé et les dimensions des actions menées et à poursuivre. Il s'adresse à un lectorat vaste et curieux de comprendre notre société.

L'ouvrage est structuré en trois parties : la conquête des droits républicains de la Révolution de 1789 à la fin de la III^e République (1944) ; l'exercice du pouvoir de 1945 à nos jours ; représenter la République.

Les chapitres sont entrecoupés de portraits de femmes et de biographies les situant dans leur contexte historique.

Le livre est complété par une chronologie détaillée et une bibliographie.

1- La conquête des droits républicains de la Révolution de 1789 à la fin de la III^e République (1944)

La Révolution de 1789 montre l'émergence des femmes sur la scène publique et politique. Quelques personnalités de l'élite ont fait l'apprentissage de la vie politique dans les salons littéraires ou dans les clubs, surtout à Paris, mais aussi dans quelques grandes villes de province. Des femmes apparaissent dans les tribunes des assemblées, elles sont présentes aux grandes cérémonies civiques, aux fêtes patriotiques.

Certaines voudraient s'engager dans l'expérience de la monarchie constitutionnelle. Quelques portraits sont brossés, accompagnés d'extraits de textes : Louise de Kéralio-Robert, Rosalie Jullien, Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt.

De 1800 à 1848 les femmes tentent de faire connaître leurs revendications de nature civile et politique alors que le Code Civil napoléonien de 1804 a institutionnalisé l'infériorité de la femme : son incapacité juridique est complète vis-à-vis de son mari, mais le divorce accepté par la Révolution n'est pas encore remis en cause. Tandis que les lois électorales surgissent progressivement au début du XIX^e siècle, les femmes ne peuvent ni voter ni être élues. Un élan émancipateur est cependant impulsé par les Saint-simoniennes. La Révolution de 1848 permet aux femmes de réinvestir l'espace public, d'ouvrir des clubs, de débattre. Quelques portraits: Jeanne Deroin et sa pétition des femmes du peuple, George Sand qui défend la priorité à donner aux droits civils.

La troisième République (pour la période 1870-1914) semble prometteuse. Une sorte d'effervescence républicaine et féministe s'était exprimée à la fin du Second Empire. Maria Deraismes est une des premières théoriciennes du féminisme en France. Pendant la Commune de 1871 des femmes sont actrices d'évènements de contestation et de réorganisation de la cité : quelques exemples, Louise Michel, André Léo (nom de plume de Léodile Béra) et Nathalie Lemel. Une révolution sans les femmes n'est pas pensable ! Cependant la République n'est guère favorable à l'essor de l'instruction des filles. Il faut attendre le projet du député Camille Sée en 1879 pour que soit votée une loi sur l'enseignement des jeunes filles ouvrant l'accès au lycée (non mixte). Mais l'idée du suffrage des femmes est toujours objet de controverses, de mobilisations comme celle de l'infatigable militante Hubertine Auclert. Elle proclame que voter est un droit indispensable. Elle expose aussi ses revendications quant à l'égalité des salaires entre femmes et hommes et demande une retraite pour les « femmes au foyer » en reconnaissance du travail domestique. La fin du siècle est aussi marquée par la naissance d'une presse résolument féministe avec le journal « La Fronde » de Marguerite Durand. Les débats relatifs à la laïcité sont nombreux autour de 1905. À la veille de 1914 et au début de la Première Guerre mondiale la campagne des « suffragistes » bat son plein. L'idée d'un référendum féminin voit le jour, il est porté par l'association « La ligue nationale pour le vote des femmes ».

De 1914 à 1944 faut-il parler de retard démocratique ? La France n'accorde toujours pas de droits politiques aux femmes. Quelles sont les spécificités de ces décennies ? Les femmes sont devenues les combattantes de « l'arrière » de 1914 à 1918. L'institutrice Hélène Brion est une pacifiste résistante, membre de la SFIO : elle voudrait faire entendre la cause des femmes dans les organisations ouvrières. Cependant le militantisme suffragiste reprend en 1917. Après la guerre un hommage est rendu au travail des femmes mais les droits politiques leur sont refusés, l'opposition des sénateurs est inébranlable ! très forte. Les femmes relancent des méthodes d'action comme les manifestations, les campagnes de presse et les meetings. Deux personnalités sont évoquées : Cécile Brunschvicg et Louise Weiss. Lors du Front Populaire de Blum en 1936, trois femmes deviennent secrétaires d'État. Voilà bien un paradoxe ! Quant au régime de Vichy pendant l'Occupation de 1940 à 1944, il fait régresser les droits des femmes et tend à cantonner celles-ci dans la sphère privée et familiale. C'est sans compter sur l'esprit de résistance et sur le courage des femmes. Le gouvernement provisoire d'Alger avec Charles de Gaulle ne peut que leur accorder enfin le droit de vote. La première participation des femmes au vote a lieu aux Municipales d'octobre 1945.

2-L'exercice du pouvoir de 1945 à nos jours

En 1946, la Constitution de la IV^e République, dans l'alinéa 3 de son préambule, reconnaît aux femmes des droits identiques à ceux des hommes. Lors des législatives de 1945, 35 femmes furent élues députées. L'une d'elles Germaine Poinso-Chapuis, ministre de la Santé publique, fut en charge de la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger. Dans le domaine de la justice, les femmes accèdent à la magistrature par la loi d'avril 1946 (comme Madame Péchenard, juge au tribunal de commerce de la Seine). Dans ce contexte est publié en 1949 l'ouvrage de Simone de Beauvoir « Le Deuxième Sexe ». Il déclenche un scandale par l'esprit de son affirmation « On ne naît pas femme, on le devient ».

Quelques années plus tard, sous la V^e République, les citoyennes sont mises à l'épreuve : la présidence de Charles de Gaulle puis celle de Georges Pompidou ne facilitent pas leur accès à la vie politique. Parmi les « invisibles » de la République, Françoise Chandernagor : première femme sortie major de l'ÉNA, elle intègre par la suite le Conseil d'État (1969). Marie-Madeleine Dienesch devient secrétaire d'État à l'Éducation nationale en 1968. La vie quotidienne des femmes connaît une difficulté

majeure celle de la contraception. La loi Neuwirth de 1967 vient autoriser celle-ci dans un contexte étroitement encadré. C'est pendant les mandatures de Valéry Giscard d'Estaing puis de Jacques Chirac que les femmes sortent de l'ombre et deviennent visibles dans l'action politique. Le mouvement féministe s'accélère et par exemple le Manifeste des 343 en 1971 replace au premier plan la question de l'avortement. La loi sur l'IVG voit le jour en 1974 portée par Simone Veil, ministre de la Santé.

Le premier mandat de François Mitterrand met en place, en mars 1982, la Journée internationale des droits des femmes. Une certaine féminisation s'exprime dans le choix des ministres : font carrière Édith Cresson, Martine Aubry, née Delors, et plus tard Elisabeth Guigou devenue ministre de la Justice.

Le cheminement vers la République paritaire se met en marche, encore lentement. L'égalitarisme républicain se doit de donner leur place aux femmes dans la vie publique et politique et leur part dans les décisions. Le manifeste pour la parité est lancé. Dans ce contexte, Ségolène Royal candidate féminine du PS se présente aux élections présidentielles de 2007. Les femmes deviennent progressivement actrices de l'histoire politique et des institutions, même si cette évolution peut sembler bien lente comparée à la situation dans d'autres pays occidentaux, particulièrement ceux de l'Europe septentrionale.

3-Représenter la République

L'image de la femme apparaît dans les représentations de la République, même si son caractère allégorique a beaucoup évolué dans le temps; cette iconologie s'est construite lentement depuis 1792 : des figurations inspirées de l'antiquité romaine jusqu'à celle héritées de 1830 et du tableau de Delacroix « *La liberté guidant le peuple* ». Une recherche se met en place pour figurer la Marianne dont les effigies se multiplient après 1889 sur des supports divers (statues, bas-reliefs, médailles officielles, monnaie, timbres-poste ...). Le bonnet phrygien reste un élément distinctif incontournable de ces allégories.

Un dernier chapitre, de très loin le moins intéressant, évoque la question insipide de la « première dame » dans la République. Qu'en est-il de la représentation et du rôle de l'épouse ou de la compagne du président de la République ? Certaines activités officielles nécessitent une représentation, fort discutée et critiquée, puisque seul le président est élu par les Français !

Cet ouvrage est d'un grand intérêt pour les CDI des lycées et des collèges, en appui à la documentation générale ; son iconographie est directement utilisable par les élèves dans le cadre d'approfondissement du programme d'Histoire et d'Éducation civique.

Catherine Chadeaud